

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-et-un du mois de mai à 17 heures, le Conseil Municipal de Lévignacq, étant réuni au 170 rue des Albizzias (ancienne école) en raison des travaux de rénovation de la Mairie, à huis clos, après convocation légale en date du quatorze mai 2021, sous la présidence de Monsieur CAULE Jean-Claude, Maire.

Etaients présents : Monsieur MINVIELLE Jean-Michel, Premier Adjoint, Madame LAMBLIN Laurence, Second Adjoint, Monsieur LANGLOIS Lukas, Monsieur DA SILVA Jean, Madame PONASSIE Evelyne, Madame LAVIGNE Noëlle, Madame LARROCHE Marie-Claude et Monsieur DESBIEYS Joseph, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame PEREIRA Marie-Hélène (pouvoir à Monsieur CAULE Jean-Claude) et Madame CHAGNON Agnès.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lukas LANGLOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire indique que Madame CHAGNON n'ayant pas pu fournir de pouvoir, elle apparaîtra excusée mais non votante sur les décisions prises dans cette séance.

Monsieur le Maire alerte sur la recrudescence des cas COVID sur les Landes et notamment sur le territoire de Côte Landes Nature. Il réitère sa demande du respect des gestes barrières et que chacun soit vigilant et prudent, et protège ses proches au maximum.

Lecture est faite par Madame DUBOIS Emilie du dernier compte-rendu du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que les mentalités commencent à changer au sein du village. Les changements apportés depuis le début du mandat étant visibles, les administrés reconnaissent le travail engagé. Toutefois, certains individus continuent leur provocation.

Il demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour, au vu des évènements survenus après la convocation du Conseil Municipal, trois sujets à savoir :

- l'avancée du recrutement du nouvel agent technique,
- un point sur les travaux de rénovation de la Mairie,
- la lecture d'un mail adressé au Conseil Municipal par un administré et l'avis du Conseil quant à une réponse commune à cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'intégration de ces trois points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1 - Plan de référence
- 2 - Changement délégations ateliers communautaires et syndicats
- 3 - Fonds de concours CLN
- 4 - Elections départementales et régionales

1 - Plan de référence

Monsieur le rappelle qu'une convention avec le C.A.U.E avait été signée en novembre afin d'établir un cahier des charges concernant le plan de référence pour la revitalisation du centre-bourg du village.

Le cahier des charges ayant été établi, la Commune a demandé au Cabinet METAPHORE de Bordeaux d'établir une proposition en vue de l'élaboration du plan de référence.

Le 31 mars 2021, METAPHORE a présenté la proposition d'intervention suivante :

- phase 1 : diagnostic et enjeux,
- phase 2 : stratégie de valorisation,
- phase 3 : programme d'actions pluriannuelles.

Cette étude, d'une durée de 8 mois, aura un coût de **29 400.00 € HT**, soit **35 280.00 € TTC**, avec proposition de Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre du PETR d'un montant estimé à **10 000.00 €**, et éventuellement de rechercher d'autres financements possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la proposition du Cabinet METAPHORE et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles et notamment au titre du PETR.

2 - Changements délégations ateliers communautaires et syndicats

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, Monsieur le Maire a demandé le changement des représentants aux divers ateliers intercommunaux et syndicats. En effet, il a été noté trop d'absences de la Commune lors de ces ateliers et ceci n'est plus possible. Une réponse favorable a été faite par le Président de Côte Landes Nature. Les changements seront les suivants :

ATELIERS	MEMBRES ELUS	EN REMPLACEMENT DE
Budget, Finances, RH	CAULE Jean-Claude	LAMBLIN Laurence
Droits du sol	CAULE Jean-Claude	MINVIELLE Jean-Michel
Développement économique	CAULE Jean-Claude	MINVIELLE Jean-Michel
Enfance, Jeunesse	LAMBLIN Laurence	PEREIRA Marie-Hélène
Voirie	CAULE Jean-Claude	DA SILVA Jean
Tourisme	LAMBLIN Laurence	CAULE Jean-Claude
CIID	CAULE Jean-Claude	MINVIELLE Jean-Michel
CLNT	LAMBLIN Laurence	CAULE Jean-Claude
SMRMB	CAULE Jean-Claude	MINVIELLE Jean-Michel

A noter que le poste CLNT est un poste de suppléant.

Le Conseil Municipal prend acte de ces changements.

3 - Fonds de Concours

Suite à un travail de longue haleine et surtout un désir que Côte Landes Nature se dote d'un projet territorial à la hauteur de ses ambitions, Monsieur le Maire est parvenu à doter l'EPCI d'une feuille de route pour les cinq années à venir avec les neuf maires. Dans ce cadre, et après des discussions fortes, la méthode du Fonds de Concours a été négociée comme suit :

Note administrative



Réf 20210420- attribution des fonds de concours 2025.docx

Page 2 sur 3

Commune	Habitants	Taux	Période	Tirage autorisé
CASTETS	2414	40,00 €	5	482 800,00 €
LEON	1991	40,00 €	5	398 200,00 €
LINXE	1514	40,00 €	5	302 800,00 €
LIT ET MIXE	1588	40,00 €	5	317 600,00 €
ST JULIEN EN BORN	1674	40,00 €	5	334 800,00 €
VIELLE ST GIRONS	1336	40,00 €	5	267 200,00 €
LEVIGNACQ	321	plancher	5	84 523,00 €
ST MICHEL ESCALUS	313	plancher	5	84 523,00 €
TALLER	619	40,00 €	5	148 560,00 €
UZA	196	plancher	5	84 523,00 €
TOTAL				2 505 529,00 €

Ce mode de calcul avait été proposé par Monsieur le Maire. Toutefois, il a été modifié. En effet, Monsieur le Maire avait demandé que les petites communes puissent profiter d'une enveloppe supplémentaire valorisant des projets importants soumis à une commission d'attribution (à savoir 20 % de l'enveloppe globale sur les cinq prochaines années). Malheureusement, cette demande n'a pas eu gain de cause (9 voix contre 1). Monsieur le Maire le regrette mais respecte la démocratie. Il espère que d'autres opportunités se produiront pour être entendu.

4 - Elections départementales et régionales

Les élections auront lieu les 20 et 27 juin prochain dans la salle des fêtes.

Des panneaux d'affichage pour les candidats (prêtés par la Mairie de Castets et achetés par la Commune) vont être installés.

La liste des assesseurs a été faite et les rendez-vous pris afin que toutes les personnes présentes en bureau de vote soient vaccinées au centre de vaccination de Mimizan sur demande expresse de Madame la Préfète.

Une organisation sera établie dans les prochains jours afin de respecter au mieux les mesures sanitaires demandées : deux bureaux de vote avec un isoloir sur chacun, un sens de circulation, une entrée, une sortie, la désinfection régulière, Chaque bureau sera composé de 3 personnes et d'une personne à l'appel à l'entrée de la salle des fêtes.

L'organisation finale des scrutins sera communiquée le plus rapidement possible.

5 - Recrutement agent technique

La clôture de dépôt des dossiers de candidatures s'est achevée le 13 mai dernier. En tout, neuf personnes ont postulé sur le poste d'adjoint technique. Avec l'aide de Monsieur GUILLON chargé du recrutement au Centre de Gestion des Landes, quatre candidats ont été retenus et trois ont été auditionnés le 20 mai 2021 (un des candidats s'étant désisté).

Monsieur le Maire a voulu s'entourer lors de ces entretiens de Monsieur GUILLON, de Monsieur DA SILVA (en tant que référent de l'agent technique) et de Madame DUBOIS pour la partie administrative.

A la suite de ces entretiens, un candidat s'est unanimement détaché. Monsieur le Maire lui a proposé le poste par téléphone aujourd'hui et celui-ci l'a accepté.

Après entretien avec le Centre de Gestion, Monsieur le Maire a pris la décision de prendre cette personne en premier lieu sur un CDD de six mois du 25 juin au 25 décembre à l'échelon 7 d'adjoint technique territorial au vu de ces années de travail dans le privé.

Monsieur le Maire souhaite pour l'instant garder l'anonymat sur cet agent. En effet, celui-ci doit d'abord assurer les démarches auprès de son employeur actuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

6 - Lecture mail

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a donné lecture d'un mail envoyé le mercredi 19 mai 2021 à l'attention du Conseil Municipal de LEVIGNACQ et dans lequel est fait référence à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte Landes Nature. L'ensemble du Conseil Municipal en soutien à Monsieur le Maire a demandé à ce que soit mis à l'ordre du jour cette lecture afin de délibérer sur la conduite à suivre.

Monsieur le Maire donne alors une nouvelle fois lecture du mail de Monsieur Raphaël JUN qui attaque l'ensemble du Conseil Municipal de ne pouvoir tenir les conseils municipaux ouverts au public par tous les moyens qu'ils existent.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas la première fois que cette personne vient à la Mairie afin de pouvoir obtenir des informations qui ne peuvent lui être communiquées ou insiste sur la tenue des conseils municipaux ouverts au public physiquement ou informatiquement, malgré le rappel à plusieurs reprises de la secrétaire des mesures sanitaires demandées pour de telles séances publiques et le manque de moyens techniques et informatiques en notre possession.

De plus, Monsieur le Maire après en avoir longuement discuté avec le Président de Côte Landes Nature a eu confirmation de sa part que même à Castets les conseils municipaux n'étaient pas retransmis ou ouverts au public.

Après en avoir débattu, l'ensemble du Conseil Municipal réitère son soutien à Monsieur le Maire et demande que soit faite une réponse commune du Conseil Municipal de LEVIGNACQ et du Président de Côte Landes Nature.

De plus, devant l'insistance de cette personne à venir perturber régulièrement le travail effectué par la municipalité, le Conseil Municipal acte que des poursuites pourraient être envisagées si nécessaire.

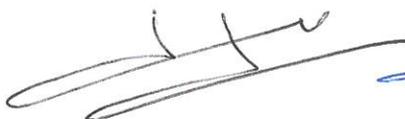
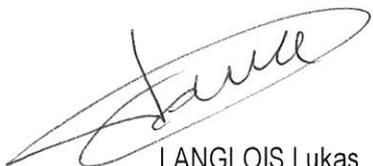
Le Conseil Municipal fera donc une réponse commune et solidaire avec Monsieur le Maire et le Président de Côte Landes Nature à Monsieur JUN.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

CAULE Jean-Claude

MINVIELLE Jean-Michel

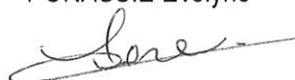
LAMBLIN Laurence



LANGLOIS Lukas

DA SILVA Jean

PONASSIE Evelyne



LAVIGNE Noëlle

LARROCHE Marie-Claude

DESBIEYS Joseph

